

## DISPONIBILITE DES TERRAINS (situés au 105 rue Guglielmo Marconi, 34000 Montpellier)

L'activité de la section s'étend tous les jours, y compris le week-end, de 8H00 à 21H00.

### Conditions préalables

Pour pouvoir jouer il faut être obligatoirement et intégralement :

- adhérent à l'ASCE 34
- à jour de la cotisation annuelle pour la section tennis, à savoir : 30€ pour un membre ou conjoint, 50€ pour les extérieurs, 5€ pour un enfant dont aucun parent n'est membre de la section tennis (mais adhérent ASCE 34), gratuité pour l'enfant dont un parent est membre de la section tennis.

La cotisation annuelle s'étend du 1er septembre au 31 août.

Lors de l'inscription, un badge d'accès aux vestiaires et/ou une clé d'accès aux terrains seront remis au membre contre signature et acceptation du présent règlement. Le code du cadenas d'accès au cours sera transmis à cette occasion. Ce code peut changer en cours d'année et chaque membre en sera averti préalablement.

Pour le badge et/ou la clé, un dépôt de garantie devra être versé par chèque : 10 € pour une clé et 35 € pour un badge.

Ce dépôt de garantie sera restitué quand l'adhérent quittera la section.

Le membre qui ne remplit plus les conditions ci-dessus devra remettre à l'ASCE 34 sa clé et son badge.

En cas de départ, blessure ou quelconque désistement, aucun remboursement de cotisation ne pourra être exigé.

## RESERVATION

### PRINCIPES

Un court peut être utilisé pendant une heure, soit en simple soit en double, à condition que les joueurs soient membres de la section tennis et qu'ils aient préalablement réservé l'horaire sur un site internet dont les identifiants leur seront remis lors de leur inscription à la section tennis.

Un membre peut jouer avec un invité non membre de la section tennis sous réserve que la personne invitante se munisse préalablement d'un ticket de vente disponible auprès du responsable de la section tennis (5€/heure, limité à 8 invitations / an / adhérent) . Dès le paiement, le compte du membre invitant sera crédité d'une invitation sur le site internet de réservation précité.

Les adhérents doivent avoir sur eux leur carte ASCE 34 à jour lorsqu'ils utilisent le cours.

Le badge et /ou la clé sont personnels et intransmissibles.

Il est impératif d'annoncer l'annulation de sa réservation, le cas échéant.

Tout retard de plus de 15 minutes rend caduque la réservation.

Les adhérents doivent se conformer aux règles d'utilisation des terrains.

### TEMPS D'UTILISATION :

1 heure par partie, sauf si l'heure suivante n'est pas réservée, et ce, dans la limite de deux heures maximum.

Les adhérents n'ayant pas encore joué sont prioritaires par rapport à ceux qui ont déjà obtenu un créneau de réservation libre dans la même journée.

Tout manquement aux règles de réservation entraîne sa nullité.

## MODALITES PARTICULIERES

En cas de tournois, les cours ne seront pas disponibles à la réservation. Les tournois seront mentionnés sur le site de réservation en ligne.

En cas d'invitation dans les conditions prévues ci-dessus , il est précisé que la police d'assurance de l'ASCE 34 ne couvre en aucun cas l'invité. Ce dernier doit donc être assuré de son propre chef pour la pratique sportive.

## REGLES DIVERSES :

### TENUE ET COMPORTEMENT SUR LES COURTS

Quel que soit le temps la tenue de tennis et chaussures de tennis sont obligatoires.

Tout manquement au présent règlement pourra donner lieu à des sanctions décidées par les membres du comité de direction.

- Les joueurs ne commettront aucun acte qui pourrait détériorer les courts, installations fixes, filet, bancs, chaises d'arbitre, etc.
- Les joueurs veilleront à ne pas jeter des déchets, particulièrement de chewing-gum ou de mégots sur les courts.
- Les joueurs respecteront les diverses installations, y compris les vestiaires et les douches.
- Il est interdit de laisser entrer sur les courts des animaux domestiques.
- Les terrains sont exclusivement réservés à la pratique du tennis . Il est interdit de faire du vélo, patin à roulettes, skate, ..... sur les courts.
- Toute manifestation bruyante de nature à gêner les autres joueurs est interdite.

Il est impératif d'éteindre les projecteurs avant de quitter le court en cas de jeu nocturne.

Aucun groupe de plus de 4 joueurs (hors manifestation organisée par la section) ne sera accepté sur un terrain.

### Responsabilités des joueurs

Les membres accompagnés d'enfants sont seuls responsables des accidents ou dommages que ceux-ci pourraient provoquer ou dont ils pourraient être victimes.

Les enfants doivent toujours être accompagnés d'un adulte.

Il est recommandé de ne pas laisser les enfants en bas âge sans surveillance sur les courts.

### Publicité et affichage

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts.

Les joueurs sont responsables des déprédations qu'ils viendraient à commettre.

Chaque joueur est donc responsable individuellement des accidents et dommages subis.

### Cas spéciaux

Les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le comité, notamment sur la base des règlements de l'ASCE 34 ou conformément aux statuts.

## RESPECT DU REGLEMENT

Le comité de direction et le responsable de la section Tennis ont pour tâche de faire respecter ce règlement intérieur. En cas de non-respect de ce règlement, ils peuvent être amenés à donner un avertissement ou à prendre des sanctions qui pourront aller du retrait temporaire du badge à l'exclusion du club.

Ce règlement entre en vigueur.

**L'adhésion à la section Tennis entraîne l'acceptation de toutes les clauses du règlement intérieur.**

Le Bureau

date et signature de l'adhérent(e)

Clé remise contre dépôt de garantie (10€)

Badge remis contre dépôt de garantie (35€)